



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 9 FEVRIER 2023 à 19 H

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	27

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Marie-Line MICHELOTTI, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Aurélie GROSSO, Jean-Marie LEBRE, Amor BOUKHECHAM, Paul GAILLARD, Michèle BOURGUE, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Michel ROUSSIER, Nathalie JEAN, Astrid ROBERT, Lydie MILAD, David MANDINE, Bruno SBLANDANO, Patrick URAS, Marc GOFFIN, Régis POSTIAUX, Audrey SERAFINI, Sylvestre PIGNOLY, Alix DIOP

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Philippe VANHALST, Emilie LAFOND

Conseillers Municipaux absents :

Délibération N° 14/23

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION-CADRE ET DE SON PLAN D'ACTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Un programme national de revitalisation des petites villes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités sur leur bassin de vie mais présentant des signes de fragilité a été lancé le 1^{er} octobre 2020. Ce programme intitulé « Petites Villes de Demain » et piloté par l'Agence Nationale des Collectivités Territoriales, consiste à accompagner ces collectivités dans la réalisation de leurs projets de territoire à l'ère des nouveaux enjeux sociaux, économiques, numériques, écologiques et environnementaux.

La mobilisation d'institutions partenaires permet d'apporter à ces collectivités des aides en ingénierie ou en financement sous forme de subventions, de prêts ou d'investissements afin in fine de concrétiser des projets cohérents de redynamisation et d'aménagement de leur territoire.

La commune de La Roque d'Anthéron a adhéré à ce programme en 2021 dont sa mise en œuvre repose donc sur plusieurs phases :

- **Phase 1** : La phase d'élaboration et d'approbation de la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain ». Celle-ci a été signée le 10 juin 2021 conformément à la délibération n°82/21.
- **Phase 2** : La phase d'élaboration et d'approbation de la convention-cadre qui précise les ambitions retenues pour la revitalisation du territoire, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit de la collectivité.
- **Phase 3** : La phase de déploiement du programme, qui correspond au temps d'engagement financier et de réalisation de actions inscrites dans la convention-cadre, soit de 2021 à 2026. Suite à l'adoption de la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain », en concertation avec les différents partenaires, et dans l'objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants, les besoins ont été identifiés, les projets d'intention et le programme d'action ont été définis.

Pour pouvoir les mettre en œuvre, Monsieur le maire propose d'adopter le projet de convention-cadre « Petites Villes de Demain » qui les reprend et les structure selon les priorités et les échéanciers et qui a été joint à la notice explicative.

VU la délibération n°82/21 en date du 10 juin 2021 portant adhésion au programme Petites Villes de Demain ;
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE la convention-cadre « Petites Villes de Demain » et le plan d'action associé ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout autre document se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire :



Jean-Pierre SERRUS

La Secrétaire de Séance :

Aurélie GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le 16/08/23
Et de la publication sur le site internet le 16/08/23
ou notification le

REÇU EN PREFECTURE

le 16/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20230209-DELIB_14_23